



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-127

Tarification marché de Noël (Événementiel)

713

Rapporteur : Christophe LE CICLÉ

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	2
Votants	31

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente et une minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDE, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Étaient absents

Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Youssef LAMRINI

Pouvoirs

Martine PITOU donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Fouzia KAMAL donne procuration à Philippe RIVE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise SCAVENNEC

Dans un souci de simplification, d'harmonisation et de meilleure lisibilité des tarifs du marché de Noël, il est proposé de réactualiser la délibération relative aux conditions tarifaires applicables aux chalets exposants.

Cette nouvelle rédaction ne modifie pas les montants des tarifs précédemment appliqués, mais clarifie les dates de présence des exposants afin de faciliter la compréhension et l'organisation de la manifestation.

Par ailleurs, l'organisation du marché de Noël ayant évolué depuis les précédentes délibérations, notamment avec une nouvelle répartition des temps d'occupation des chalets sur deux dates distinctes au lieu de trois précédemment, il convient d'adopter une nouvelle délibération.

Tarifs applicables :

Tarif spécial Week-end des Flambarts – les 11, 12 et 13 décembre 2026

- Chalet simple : 120 €
- Chalet double : 240 €

Du 18 au 24 décembre 2026

- Chalet simple : 80 €
- Chalet double : 120 €

Pack complet – du 11 au 13 décembre 2026 et du 18 au 24 décembre 2026

- Chalet simple : 136 € au lieu de 160€ (-15%)
- Chalet double : 204 € au lieu de 240€ (-15%)

La période du 18 au 24 décembre 2026 bénéficie volontairement d'une tarification plus attractive sur les chalets doubles afin d'encourager les commerçants à maintenir leur présence sur une durée plus longue, cette période étant traditionnellement plus difficile à pourvoir dans son intégralité.

Un chèque de caution de 150 € sera demandé lors de l'inscription. Il sera encaissé en cas de non-respect des horaires d'ouverture, en cas d'absence ou d'annulation 48 heures avant l'arrivée sans justificatif, en cas de chalet détérioré et en cas de départ anticipé sans justificatif.

Vu l'avis de la Commission culture, vie associative, citoyenneté, santé, sports, attractivité économique et animation du territoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Christophe LE CICLÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve cette réactualisation des modalités tarifaires du marché de Noël.
- Approuve le formulaire d'inscription et le règlement du marché de Noël annexés à la présente délibération.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.


La secrétaire de séance

Marie-Françoise SCAVENNEC


Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux le

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260625-DEL2026-127-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

